Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260907-2026_09_69-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 7 septembre 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le sept septembre deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation
01/09/2026

Date d'affichage
01/09/2026

Numéro de la Délibération :
2026-09-69

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Sylvain BOSCHAT, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents :

Absent(e)s excusé(e)s : Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Cynthia QUÉRO, Victor LE NAGARD a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Sébastien L'HERMITE a donné pouvoir à Ludovic VICENT, Magalie MOY a donné pouvoir à Sandra LE NOUVEL, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU.

A été nommé secrétaire de séance : Ludovic VICENT

Délibération pour autoriser le lancement d'une souscription auprès de la fondation du patrimoine pour la sauvegarde de la loge Michel

M. le maire explique à l'assemblée que la loge Michel, située à Lann Kergreis-Laniscat est dans un état de dégradation préoccupant. Il rappelle que cette maison en palis qui constitue un patrimoine architectural particulièrement remarquable du Centre-Bretagne est inscrite au titre des Monuments Historiques.

Avant même d'envisager la restauration complète du bâtiment, des mesures conservatoires vont être prises rapidement. Il est notamment urgent de consolider la structure et d'assurer la sécurité de l'édifice. Le bâtiment devra également être rebâché.

Afin de réunir les fonds nécessaires pour des travaux de restauration, le maire explique qu'il est possible de lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Celle-ci serait portée par l'association « Ti palis e Kreiz-Breizh » dont l'objectif est la sauvegarde et la valorisation des « loges » et des habitations traditionnelles construites en palis en Centre-Bretagne avec notamment le projet de restauration de la loge Michel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260907-2026_09_69-DE

- Autorise le lancement d'une souscription auprès de la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de la Loge Michel portée par l'association « Ti palis e Kreiz-Breizh »

Le Maire	Le secrétaire de séance
Raoul RIOU	Ludovic VICENT
MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC SON REPOS SUR BLAVET 22570	